

Immigration—Loi

des superbénéfices pour ce que le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) appelle «l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense», le gouvernement ranime les politiques de peur et de lutte contre le terrorisme de la guerre froide en disant...

Le président suppléant (M. Paproski): Je serais le dernier à vouloir interrompre le député, mais je crois qu'il s'éloigne un peu du sujet du projet de loi C-55. J'espère qu'il reviendra au projet de loi si ça ne l'ennuie pas.

M. Heap: Monsieur le Président, je vais démontrer la pertinence de ce que je disais. Je parle d'un climat de peur qu'on suscite de nombreuses façons. La peur des réfugiés est un des principaux exemples. Je signale la cohérence de la politique du gouvernement, car afin de stimuler l'approbation des dépenses supplémentaires pour le programme de guerre, le gouvernement fomenté un climat de peur et même de panique. Voilà qui est en fait pertinent au projet de loi dont nous sommes saisis. D'ici quelques semaines, le gouvernement proposera en deuxième lecture le projet de loi C-77 sur les mesures de sécurité. Ce dernier permet également au gouvernement de supprimer la dissidence en déclarant un état de crise internationale lorsque notre allié, les États-Unis, juge que ses intérêts économiques sont menacés dans le Golfe persique, au Moyen-Orient ou en Amérique centrale.

Le gouvernement ne devrait pas jouer avec ces politiques dangereuses. Dans le cas des réfugiés, des travailleurs postaux ou de la politique de défense, le gouvernement semble vouloir nous faire peur pour nous faire accepter ces politiques très dangereuses.

Quand les sikhs sont arrivés en bateau en Nouvelle-Écosse en juillet, le gouvernement était prêt à en faire tout un plat en les parquant dans une base militaire sous la garde de soldats. Des gens qui voulaient revendiquer le statut de réfugié ont été tenus au secret pendant une semaine sans pouvoir communiquer avec la presse ou avec des avocats, ce qui constitue une violation de notre Charte. Pour faire peur aux gens, on a parlé d'une invasion d'étrangers enturbannés dont certains représentaient un danger pour la sécurité.

Le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres ministres traitaient les Sikhs et d'autres demandeurs du statut de réfugié de «resquilleurs» dans l'espoir de monter les immigrants contre eux en leur faisant croire que les réfugiés les empêchaient de parrainer l'immigration de leurs parents. Certains députés conservateurs ont dit aussi à leurs électeurs que les libéraux et les néo-démocrates à la Chambre des communes bloquaient le projet de loi C-55 et empêchaient ainsi le gouvernement de légiférer pour régler la question des sikhs arrivés par bateau. C'est nettement une fausseté délibérée. Ils ont révélé leur intention en donnant les numéros de téléphone des bureaux de circonscription des critiques libéral et néo-démocrate et en encourageant leurs électeurs à accaparer nos lignes pour se plaindre.

La blague du gouvernement n'a pas pris chez les immigrants. Le Conseil ethnoculturel canadien, en plus des solides mémoires qu'il a présentés contre les projets de loi C-84 et C-55, a envoyé une lettre ouverte datée du 10 août au premier ministre accusant le gouvernement de mener une campagne de manipulation des médias et de l'opinion publique.

Le Conseil ethnoculturel du Canada a en particulier accusé le gouvernement d'avoir non seulement gardé les Sikhs au secret, mais aussi d'avoir libéré d'abord la personne dont le cas était le plus litigieux, M. Amrik Dhinsa, apparemment dans le but de susciter une réaction négative, d'avoir obtenu des déclarations accablantes par des moyens discutables, d'avoir donné une interprétation erronée de ces déclarations et de les avoir citées en dehors de leur contexte, d'avoir divulgué un rapport confidentiel inachevé sur la sécurité en laissant entendre que les immigrants présentaient des problèmes ainsi que de faux renseignements en prétendant que 33 Sikhs avaient des casiers judiciaires. Puis il y a eu la comédie musicale donnée par la Marine et l'Aviation canadiennes qui ont passé la côte canadienne au peigne fin à la recherche d'un cargo, le *Walvis*, qui mouillait à proximité des côtes anglaises. Je me réjouis du courage et de la franchise dont a fait preuve le Conseil ethnoculturel en révélant cette supercherie.

Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), connu jusqu'au printemps dernier comme un farouche défenseur des réfugiés, a fait croître l'hystérie en passant à la télévision le jour où a été déposé le projet de loi C-84 pour déclarer qu'il ne concernait pas les réfugiés, mais la sécurité. En fait, les projets de loi C-84 et C-55 ont jeté le discrédit sur tous les demandeurs du statut de réfugié arrivant à un port d'entrée canadien en autorisant le ministre à ordonner une détention extraordinaire allant jusqu'à 28 jours et renouvelable, et à délivrer une attestation de sécurité contre eux sur des preuves secrètes et sans leur accorder un procès équitable. On leur refuse alors le droit d'accès au système de détermination du statut de réfugié, que le Canada s'était solennellement engagé à leur accorder, lorsqu'il a signé il y a 20 ans la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés et que les représentants de l'ONU dans leur discours au comité nous ont exhorté à honorer.

● (1640)

La supercherie qui voulait que tous les réfugiés soient soupçonnés d'être des terroristes a été révélée par la GRC elle-même, tout comme elle avait dénoncé le même genre d'argument avancé par le gouvernement libéral en 1942 lorsqu'il avait emprisonné et dépouillé 22 000 Canadiens japonais. Dans le cas des réfugiés, le témoin de la GRC au comité sur le projet de loi C-84 a déclaré qu'aucun des demandeurs du statut de réfugié à bord du bateau Tamil de l'année dernière ou du bateau Sikh de cette année n'a été reconnu comme une menace pour la sécurité. Lorsqu'on a demandé au sous-commissaire Bélanger si quelqu'un parmi les 5 000 personnes passées au crible par la GRC en 1986 et les 6 000 en 1987 avait été considéré comme une menace pour le Canada, celui-ci a répondu que là non plus on ne possédait aucune preuve avérée dans ce sens.

Sans doute involontairement, la Commission de l'immigration a étalé au grand jour une autre supercherie néfaste aux réfugiés, en révélant que, sur les 99 206 immigrants reçus en 1986, 6 571 se trouvaient déjà au Canada du fait de l'examen par les autorités administratives de l'arriéré des demandes du statut de réfugié. En d'autres mots, le recrutement comme tel des immigrants à l'étranger s'est révélé inférieur de près de 6 000 à l'objectif minimum établi par le gouvernement, et inférieurs de près de 16 000 à son objectif maximum. Il aurait